

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 janvier 2020**

debat seance

Madame le Maire ouvre la séance. Elle constate que le quorum est atteint. Monsieur BAILET Raymond est désigné en tant que secrétaire de séance.

1 - Réalisation d un emprunt pour ECOLE ET PARKNG

N° délibération : 2020_1

Par délibération en date du 26 mars 2012 et du 22 mai 2018, la commune a validé le principe de création d'une école de sept classes aux abords du village sur un terrain se trouvant au bout de la route de l'era. Par délibération du 27 mai 2019, la commune a modifié le projet pour la création de neuf classes, vu l'augmentation du nombre d'enfants et la création d'une 7^{ème} classe cette année dans un Algeco, privant la cour de récréation d'une partie importante.

Le projet, dont le montant est estimé à 4 053 731 € HT, a été délégué au SIVOM Val de Banquière.

Ce syndicat en assume la maîtrise d'ouvrage déléguée et met en œuvre cette opération dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, afin que sous l'école soit également construit un parking public de 80 places environ.

La commune et la Métropole finance (50 % chacun) l'intégralité des travaux du parking sur 2 niveaux. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 675 126 € HT.

Le groupement SELARL BIANCHERI Architecture a présenté la phase APD à la commune qui a validé le projet définitif. Ce projet présente un besoin urgent pour notre commune afin d'accueillir tous les nouveaux élèves dans une école fonctionnelle avec des accès distincts pour l'école Maternelle, Elémentaire avec une liaison directe aux espaces récréatifs, et la bibliothèque municipale divisée en deux, une partie pour le public et une BDE pour les écoliers. Un fonctionnement indépendant pour le CLSH et la restauration.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECOLE

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Ecole/Parking	5 728 857 €	DSIL	200 000 €
		Département	1 450 000 €
		Région FRAT	200 000 €
		CAF	206 465 €
		Vente de l'ancienne école	892 000 €
		Métropole	861 843 €
		Part communale	1 918 549 €
Total	5 728 857 €	Total	5 728 857 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier les conditions financières du prêt avec les établissements bancaires. Je vous propose de souscrire un prêt pour la part communale de 1 918 549 euros pour le financement de ce projet

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a fait la proposition suivante :

Prêt part communale : Prêt avec un différé d'amortissement de 5 ans

-Montant : 1 918 549 €

-Durée : 25 ans

-Taux fixe : 1.30 %

-Périodicité de remboursement : trimestrielle

-Frais de dossier 2 000 €

-Pas de part sociale

-Classification du taux payé selon la charte Gissler : 1 A (Indice zone euro ; Taux fixe simple)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement pour le projet d'école et de parking pour un montant de 5 728 857 euros.

Décide de contracter un prêt part communale de 1 918 549 euros auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions énumérées ci-dessus,

Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement de la construction de l'école et du parking.

D'autoriser le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Agricole, pour un montant de 1 918 549 euros,

DECISION ADOPTEE PAR : 13 voix pour

2 - convention financière travaux de canalisation

N° délibération : 2020_2

Madame Le Maire présente L'objet de la présente convention afin de définir les conditions de financement par chacune des Parties des travaux de réalisation d'une canalisation publique sur la Commune, destinée à accueillir les eaux pluviales ainsi que l'eau de vidange et de trop plein du réservoir d'eau potable de Falicon. Les travaux de réalisation de la canalisation doivent se dérouler Chemin du Faliconnet à FALICON.

Les travaux consistent en la création d'un réseau d'évacuation d'eaux pluviales sur 140 ml, dont 90 ml en diamètre 400 sous chaussée et 50 ml en diamètre 600 en terrain privé appartenant à la Commune. Les travaux doivent se dérouler sur une période d'environ trois mois

La Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux objet de la présente convention en sa qualité d'exploitant du réseau public des eaux pluviales.

A ce titre, la Métropole émettra le bon de commandes à l'entreprise LA NOUVELLE SIROLAISE DE CONSTRUCTION en charge de la réalisation des travaux et titulaire du marché à bon de commande de travaux de génie civil et de pose de réseaux NCA 160224/3 lot n°3 MOYEN PAYS et assurera l'exécution et le suivi de ce dernier.

Montant total des travaux

Le montant total estimatif des travaux s'élève à 121.000 € HT, détaillés comme suit :

- 60.000 € HT sur la partie communale,

•61.000 € HT sur la partie voirie.

Répartition du coût des travaux entre les Parties

Le coût total définitif des travaux sera réparti entre les Parties de la façon suivante :

- Pour la Métropole 42.400 € HT (soit 30 % du coût des travaux de la partie communale et 40 % du coût des travaux de la partie voirie),
 - Pour la Commune : 18.000 € HT (soit 30 % du coût des travaux de la partie communale),
- Pour REA : 60.600 € HT (soit 40 % du coût des travaux de la partie communale et 60 % du coût des travaux de la partie voirie)

La Commune procédera aux règlements de sa quote-part des travaux en fonction de l'avancement de ces derniers, soit :

- 9.000 € HT au démarrage des travaux sur la partie communale en Janvier 2020,
- 9.000 € HT après réception des ouvrages par la Métropole.

Un premier titre de recettes sera adressé par la Métropole à la Commune avec une copie du bon de commande.

Le second titre de recettes sera adressé par la Métropole à la Commune avec une copie du procès-verbal de réception des ouvrages, du décompte général définitif et du dossier des ouvrages exécutés.

Après en avoir délibéré Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide la convention de financement des travaux cités ci-dessus et celui d'une coordination entre La Métropole Nice Côte d'Azur, la Régie eau d'Azur et la commune de Falicon.
- Autorise Madame le Maire à signer avec les communes avec chacune des parties la convention financière selon le modèle annexé.

DECISION ADOPTEE PAR : 13 voix pour

